



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

CONSEILS DE PRÉVENTION

SI VOUS
ÊTES TÉMOIN
OU VICTIME D'UN FAIT,
ALERTEZ LES FORCES DE L'ORDRE
EN COMPOSANT LE



17

(24h/24
7j/7)

**LUTTE
CONTRE LES
CAMBRIOLAGES
ET LES VOLS
LIÉS AUX VÉHICULES**



 Gendarmerie
nationale

Groupement de Gendarmerie
de Seine-Maritime

 POLICE NATIONALE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

DDSP SEINE MARITIME

PROTÉGEZ LES ACCÈS

- Équipez vos portes d'un système de fermeture fiable, anti-intrusion.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteurs de présence, système d'alarme).
- Demandez conseil à un professionnel.

.....
Faites installer une serrure anti-effraction certifiée par le Centre national de prévention et de protection, la norme A2P (Assurance prévention protection) garantit la résistance des matériels auxquels elle est accordée.
.....

Vous pouvez signaler votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (parfois la police municipale). Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de l'ordre pourront surveiller votre domicile.

- Renseignements et formulaires auprès de la gendarmerie ou de la police ou sur Internet: www.interieur.gouv.fr

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



LA
SÉCURITÉ
PAR TOUS ET
POUR TOUS

**OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES**

SOYEZ VIGILANT

- Fermez toutes les issues de votre habitation (portes, fenêtres, baies, portails...).
- Ne laissez pas entrer d'inconnu dans votre domicile, même s'il s'agit d'une femme ou d'un enfant.

- **Demandez leur carte professionnelle** aux gendarmes, policiers, agents EDF & des Eaux, *etc.*
- **N'inscrivez pas vos noms et adresse** sur votre trousseau de clés.
- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs...
Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- **N'indiquez que votre nom**, jamais le prénom ni votre état (Mme veuve...) sur la sonnette, la boîte aux lettres ou votre répondeur téléphonique.
- **De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes**, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

.....
En votre absence :

- **fermez les volets ;**
 - **dissimulez vos objets de valeur** (moyens de paiement, numéraire, bijoux, multimédias) ;
 - **demandez à une personne de confiance** de passer relever le courrier, ouvrir quelques instants les volets, tondre la pelouse...
-

SOYEZ PRÉVOYANT

- **Faites un inventaire des objets de valeur** (bijoux, multimédia...) photographiez-les, relevez les numéros de série (vous trouverez un exemple d'inventaire sur le site www.liste-objets-voles.fr).
- **Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent** à votre domicile.
- **Dissimulez vos bijoux durant votre absence** (les salles de bains et les chambres sont les pièces principalement fouillées).
- **Ne mentionnez pas sur les réseaux sociaux vos dates de vacances** ou vos absences.
- Votre voisinage participe aussi à la surveillance passive de votre habitation, vous pouvez lui signaler vos absences afin qu'il prête une attention particulière pendant celles-ci.
- **Ne laissez pas la végétation envahir** votre périmètre et vous isoler des vues depuis la rue.

LES VOLS LIÉS AUX VÉHICULES

AYEZ LES BONS RÉFLEXES

- En quittant votre véhicule, **vérifiez que les portières sont bien fermées et verrouillées.**
- **Ne laissez aucun objet apparent** (argent, sac, portefeuille, vêtements, multimédia...).
- **Ne laissez jamais votre moteur allumé en votre absence.**
- **Retirez systématiquement les clés du contact.**
- **Ne laissez pas les vitres ouvertes.**
- **Évitez le stationnement dans les lieux isolés.**
- Ne diffusez pas d'annonce sur les sites de vente en ligne en précisant votre adresse ou en publiant une photographie représentant la plaque d'immatriculation de votre véhicule.

[LE HOME-JACKING c'est le fait de dérober un véhicule après avoir récupéré les clés de ce dernier dans une habitation, en commettant ou non une effraction et le plus souvent durant le sommeil des victimes].

Les conseils

- Si vous avez un garage, **stationnez votre véhicule à l'intérieur.**
- **Fermez et verrouillez les portes de garage et le portail** de votre propriété.
- Ne laissez pas les clés de contact, ni les télécommandes d'ouverture dans le véhicule.
- **Verrouillez votre voiture**, même chez vous.
- Ne déposez pas les clés des véhicules et de votre habitation, vos sacs à main, à la vue, près des portes d'entrée de la maison et du garage.
- **Ne diffusez pas sur les sites de vente en ligne votre adresse.**



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

Facebook® : [gendarmerie.de.seine.maritime](https://www.facebook.com/gendarmerie.de.seine.maritime)

Twitter® : [@PoliceNat76](https://twitter.com/PoliceNat76)

ALERTEZ

Signalez aux forces de l'ordre
toute **présence suspecte**
ou **situation inhabituelle** près de votre domicile
ou sur les parkings
(voiture, piéton, démarcheurs non identifiés).



Afin de **renforcer la vigilance** dans votre quartier et **diminuer les risques de cambriolages**, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne.

Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins.

Contactez votre maire, pivot du dispositif.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



SI VOUS ÊTES VICTIME

- **N'intervenez jamais personnellement**, mais signalez rapidement les faits aux forces de l'ordre.
- **Ne touchez à rien**, ne rangez pas, ne nettoyez pas.
- **Dressez la liste de ce qui vous a été dérobé.**
- **Déposez plainte** auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie compétente sur le lieu de votre domicile.
- **Faites opposition**
 - chèque : **0 892 683 208**
 - carte bancaire : **0 892 705 705**

Vol d'un téléphone portable

Faites bloquer la ligne en contactant votre opérateur :

- ① **munissez-vous du numéro IMEI** de l'appareil ;
tapez *#06# sur le clavier ou coffret d'emballage ;
 - ② **déposez plainte.**
-

Déclarez le vol à votre assurance en joignant à votre déclaration le récépissé du dépôt de plainte, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de deux jours ouvrés.

Votre brigade de gendarmerie ou commissariat de police :

Adresse :

.....

.....

.....

Téléphone :

Mail :

.....